

Charte paysagère du plateau de Mondeville-Videlles et de la plaine de Chevannes

RECOMMANDATIONS



entrée de ville **ESPRIT DU LIEU**
ÉVOLUTION identité
protection POINT DE VUE
SILHOUETTE *frange*

Baulne
Boutigny-sur-Essonne
Champcueil
Chevannes
Dannemois
Guigneville-sur-Essonne
La Ferté-Alais
Maisse
Moigny-sur-École
Mondeville
Soisy-sur-École
Videlles

Mai 2017



Charte paysagère du plateau de Mondeville-Videlles et de la plaine de Chevannes **RECOMMANDATIONS**

Préserver l'équilibre « espace ouvert/espace fermé » et les aires de covisibilité

Cette recommandation consiste à protéger les vides centraux du plateau et des vallons, fondateurs de l'identité du lieu et dont la qualité tient autant à la vocation du sol qu'à la nature des éléments qui les délimitent.

Préserver des vues sur les fermes forteresses et intégrer les nouveaux hangars agricoles

Les fermes forteresses sont des éléments patrimoniaux

très présents dans le paysage à préserver. L'intégration des nouveaux hangars agricoles doit porter sur l'implantation paysagère et la qualité architecturale (matériaux, teintes...).

Intégrer les extensions urbaines et les nouvelles constructions au paysage

L'implantation des nouvelles constructions et les extensions des villages devront être en harmonie avec les modes d'aménagement traditionnel (choix des matériaux et des couleurs, volumes, choix du site...).

Valoriser les vergers et potagers existants

Il s'agit de recenser et valoriser les espaces dédiés aux vergers qui permettent de créer une limite de haute qualité paysagère et environnementale entre le village et le plateau.

Préserver et valoriser les principaux espaces naturels fragiles

Les principaux espaces naturels fragiles sont des platières gréseuses, des landes et taillis ou des pelouses calcicoles. Ils figurent parmi les paysages emblématiques.



Mise en page : Fabienne Cotté/PNRGF. Photos : Thierry Houyel.
Imprimé par Imprimith, Pringy

Contact Parc

Kévin Danieau
Chargé de mission Aménagement
01 64 98 73 93
k.danieau@parc-gatinais-francais.fr